

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission des affaires étrangères

Mardi

14 novembre 2023

Séance de 17 h 30

Compte rendu n° 13

– Audition, ouverte à la presse, de M. Philippe Lalliot, directeur du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation en Israël et dans les territoires palestiniens..... 2

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

**Présidence
de M. Jean-Louis
Bourlanges,
*Président***



La commission procède à l'audition, ouverte à la presse, de M. Philippe Lalliot, directeur du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, sur la situation en Israël et dans les territoires palestiniens.

La séance est ouverte à 17 h 30.

Présidence de M. Jean-Louis Bourlanges, Président

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Nous avons le plaisir d'accueillir parmi nous ce soir M. Philippe Lalliot, directeur du centre de crise et de soutien (CDCS) du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, qui va nous exposer l'action de cette structure. Nous connaissons bien le CDCS, puisque nous avons reçu son prédécesseur et avons notamment analysé les opérations menées par le centre au Soudan dans des conditions assez difficiles et même tragiques. M. Lalliot évoquera le travail mené par le centre depuis les attentats du Hamas en Israël, le 7 octobre dernier, tant à l'égard de nos ressortissants en Israël et dans les territoires palestiniens, qu'en matière d'assistance humanitaire d'urgence, notamment à destination des populations civiles palestiniennes à Gaza.

Monsieur l'ambassadeur, je vous souhaite la bienvenue devant cette commission. Vous venez de prendre vos fonctions à la tête du CDCS après avoir représenté notre pays à Dakar. J'avais eu la chance d'effectuer un déplacement quand vous étiez ambassadeur au Sénégal et j'avais pu apprécier la qualité de la présence française que vous incarniez dans ce splendide pays. Vous inaugurez donc vos nouvelles missions dans des circonstances particulièrement difficiles mais, pour avoir entendu votre prédécesseur au sujet de la crise au Soudan, ainsi que la directrice-adjointe du centre sur le tremblement de terre en Turquie cette année, nous savons que vous êtes bien entouré pour mener ce travail essentiel.

Le CDCS est un instrument majeur de l'action du ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans la crise actuelle, puisqu'il est chargé de la veille, de l'anticipation, de l'alerte et de la gestion des crises se déroulant à l'étranger et nécessitant soit une réaction à un événement menaçant la sécurité des ressortissants français, soit une action humanitaire d'urgence. Tous ces critères sont réunis actuellement au Proche-Orient.

À l'occasion de l'examen des crédits de la mission *Action extérieure de l'Etat* dans le projet de loi de finances pour 2024, notre rapporteur pour avis, M. Vincent Seitlinger, a dressé le bilan de l'action du CDCS dans les crises de ces dernières années. Il n'est pas ici question de se livrer de nouveau à cet exercice mais plutôt d'informer cette commission sur les différentes actions que vous avez accomplies pour le compte du ministère de l'Europe et des affaires étrangères, en vue de deux objectifs.

Le premier de ces objectifs était de rapatrier nos compatriotes en France au lendemain des attentats du 7 octobre. Plusieurs avions spéciaux ont été affrétés au départ de Tel-Aviv et nous souhaitons savoir précisément combien de Français ont pu en bénéficier. Dans les territoires palestiniens, on recensait un peu plus d'une cinquantaine de ressortissants et d'une centaine d'ayants-droit : certains, employés d'organisations non gouvernementales (ONG) humanitaires, ont pu sortir par la porte de Rafah grâce à l'Égypte. J'imagine que vous pourrez nous faire aussi le point sur cette question, ainsi que sur le sort des autres personnes éventuellement toujours sur place.

Le deuxième de ces objectifs concerne l'acheminement de l'aide humanitaire, aussi bien pour Israël, dans un premier temps, que pour les populations palestiniennes, à Gaza et peut-être dans les camps de Palestiniens de la région, sur une durée plus longue. Dès les premiers jours de la crise, sur décision du président de la République, la France a déclenché un plan d'urgence pour venir en aide aux civils de Gaza : quelque 20 millions d'euros ont été débloqués, plusieurs avions de transport ont acheminé des fournitures humanitaires et deux navires militaires dotés d'équipements hospitaliers, le *Tonnerre* et le *Dixmude*, ont été dépêchés sur zone. Sans doute pourrez-vous nous apporter des précisions à cet égard. Pour le plus long terme, la conférence humanitaire qui s'est réunie à Paris à l'initiative du président Macron, le 9 novembre dernier, a permis d'enregistrer près de 1 milliard d'euros de promesses d'aide. Espérons, désormais, que les conditions permettront rapidement de concrétiser l'assistance aux civils.

J'imagine par ailleurs que le CDCS est associé, plus ou moins, à la gestion de la très délicate question du suivi de nos ressortissants qui sont ou peuvent être les otages du Hamas au sein de la bande de Gaza. Sans dévoiler de quelconques informations confidentielles, il serait intéressant pour nous de savoir à quel titre vous participez ou non au suivi de cet aspect important du dossier.

Monsieur le directeur, si nous souhaitons fortement disposer de davantage de précisions sur l'action de la France par votre intermédiaire, nous apprécierions également beaucoup que vous la resituez dans un contexte plus global et comparatif, avec les autres Etats qui interviennent, qu'ils soient nos partenaires directs ou non, ainsi qu'avec les principaux acteurs non gouvernementaux du champ humanitaire.

Beaucoup de dirigeants, à commencer par le président Biden, ont souhaité mettre l'accent sur l'aide à fournir aux populations civiles de Gaza. Vous devez avoir une certaine idée de l'effort que leurs pays fournissent concrètement et nous sommes intéressés par ces éléments, qui constituent un marqueur de l'engagement de la communauté internationale dans cette crise. De même, en votre qualité de diplomate chevronné, il ne vous est pas interdit d'avoir une analyse du déroulement des événements et de nous la faire partager. Pour connaître l'intérêt de vos raisonnements, je suis sûr qu'ils intéresseront au plus haut point cette commission.

M. Philippe Lalliot, directeur du centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Je veux tout d'abord, ici, vous remercier de l'intérêt que vous portez au centre de crise et de soutien et à son action. Je vous remercie de me donner l'opportunité de vous détailler ce que fait le centre de manière générale, et plus particulièrement dans le contexte de crise particulièrement aiguë que connaissent Israël et la bande de Gaza depuis le 7 octobre dernier.

Le CDCS est une espèce « d'urgentiste » de l'action internationale de la France. Il fonctionne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sept jours sur sept, en régime de croisière toute l'année et plus particulièrement quand se produisent des crises à travers le monde, qu'il s'agisse de crises de nature sécuritaire ou de crise liées à des catastrophes naturelles. J'ai en effet pris mes fonctions il y a un peu moins de trois mois et, avec mon équipe, nous avons eu à gérer des crises successives au Gabon, au Maroc, en Libye, au Haut-Karabagh et maintenant en Israël et Palestine. Ces crises sont non seulement fréquentes mais elles gagnent, en outre, en gravité.

Dès lors, nous regardons l'avenir avec une certaine préoccupation. S'agissant de la situation en Israël et en Palestine, le centre est mobilisé depuis le 7 octobre, au même titre que l'ensemble de notre réseau diplomatique et consulaire et nos ambassades dans la région – en particulier nos consulats généraux à Jérusalem, à Tel-Aviv et au Caire –, puisque cette crise a également une dimension régionale.

Le CDCS a deux missions principales. La première consiste à assurer la sécurité des ressortissants français à l'étranger et la seconde a pour objet d'intervenir dans des situations d'urgence humanitaire. Vous m'avez invité à restituer le CDCS dans un contexte comparatif : en réalité, il n'existe pas véritablement d'équivalent ailleurs puisqu'à l'étranger, la plupart du temps, la gestion de crise et l'action humanitaire sont séparées. De ce point de vue, je trouve que le modèle français est assez intéressant et je le trouve plutôt pertinent, dans la mesure où il permet de gérer la crise dans la durée, c'est-à-dire de la préparation à la crise – notamment les plans de sécurité de nos ambassades, les points de rassemblement et la planification d'éventuelles évacuations –, à la crise elle-même dans ce qu'elle a de plus aiguë et également la sortie de crise. Cette espèce de *continuum* est en soi intéressant parce qu'il propose une certaine cohérence.

Je précise que cette action du CDCS s'inscrit dans une approche plus générale, telle qu'elle a été définie par le président de la République, et qui présente vis-à-vis de ce conflit entre Israël et Gaza, trois dimensions au moins. La première dimension est humanitaire et recouvre d'ailleurs plusieurs sujets, chacun très complexe, comme le respect du droit international humanitaire, la protection des personnels civils et humanitaires, et celle des accès pour répondre aux besoins immenses des populations. La deuxième dimension est sécuritaire et concerne à la fois des sujets liés à la lutte contre le terrorisme en général et le Hamas en particulier, ainsi que tout ce que nous pouvons mettre en place en coordination avec nos grands partenaires pour éviter un embrasement régional à la suite de cette crise ou en parallèle de cette crise. Enfin, la troisième dimension est d'ordre politique et repose sur l'idée selon laquelle sans horizon politique, on ne peut pas espérer trouver une issue durable à cette crise et à ce conflit. Il s'agit là de la relance du processus politique avec les Palestiniens, et notamment cette solution – je n'en connais pas d'autres – des deux États, pour reprendre la formule aujourd'hui bien connue, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

Ces trois piliers forment en fait une espèce d'arrière-plan dans lequel s'insère l'action très opérationnelle du centre de crise. Nous n'avons pas de fonction d'ordre doctrinal ou de définition de positions très politiques. Mon équipe composée de cent-dix personnes travaille sur des sujets très concrets à mettre en œuvre, des projets d'initiatives très pratiques. Au titre des aspects consulaires, il convient de distinguer ce que le centre a accompli pour nos ressortissants en Israël, d'une part, et ce que le centre continue de réaliser pour nos ressortissants et les agents du ministère de l'Europe et des affaires étrangères dans la bande de Gaza, d'autre part.

Nous déplorons aujourd'hui quarante victimes françaises dans les attaques terroristes du 7 octobre et leurs suites immédiates. Ce lourd bilan n'est d'ailleurs pas définitif. Nous avons présenté nos condoléances aux familles, que je réitère ce soir de la manière la plus solennelle. Nous sommes en contact avec les familles de chacune de ces victimes pour définir l'aide que nous pouvons leur apporter, d'ordre médico-psychologique, de nature plus juridique ou pour accéder à un certain nombre de fonds qui peuvent apporter un soutien, y compris financier. Huit de nos compatriotes sont portés disparus ; nous utilisons ce terme « disparus » et non pas celui d'« otages », même si nous savons qu'un certain nombre d'entre eux sont retenus en otage dans la bande de Gaza par le Hamas ou d'autres groupes terroristes.

Ainsi que le président de la République et la ministre de l'Europe et des affaires étrangères l'ont rappelé, nous mettons tout en œuvre pour obtenir leur libération.

Comme vous l'avez annoncé, je n'en dirai pas plus ici dans ce format, parce que l'une des conditions de réussite pour obtenir la libération de nos compatriotes est précisément d'être les plus discrets possible et d'observer la plus grande confidentialité. Sachez que nous utilisons tous les canaux à notre disposition pour obtenir leur retour au sein de leurs familles.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Avez-vous le sentiment d'avoir les moyens pour assurer un recensement complet et exhaustif de la population française qui a été affectée par les attaques du 7 octobre ?

M. Philippe Lalliot. Je ne peux affirmer qu'il s'agit d'un recensement exhaustif et complet car nous voyons se manifester, au fur et à mesure du déroulement de la crise, des ressortissants que nous n'avions pas recensés. Nous avons cherché à nous occuper non seulement de nos ressortissants de nationalité française mais aussi de leurs ayants-droit, qui ne l'ont pas nécessairement. Nous avons également étendu le champ de notre action à nos employés et nos agents de l'Institut français de Gaza. Ils sont Palestiniens mais nous avons estimé que nous leur devions cela – il ne s'agissait pas d'une obligation juridique –, certains d'entre eux travaillant pour nous depuis plus de vingt ans. Nous avons considéré qu'il s'agissait d'une obligation d'ordre moral. Je reviendrai d'ailleurs sur ce sujet, qui est intéressant et qui trouve d'ailleurs son intérêt au-delà de cette crise. Le 9 novembre, le président de la République a appelé, au moment de la conférence humanitaire à laquelle vous faisiez référence, « à la libération immédiate et sans condition des 239 otages ». En effet, si huit de nos compatriotes sont portés disparus, de multiples pays et partenaires très proches déplorent également de nombreux disparus.

Le centre a activé une cellule de crise dès le lendemain des attaques et fonctionne en trois-huit. L'intensité de la crise était telle que nous avons dû solliciter non seulement les agents du centre mais également le vivier constitué au sein du ministère et de la Croix-Rouge. En effet, nous sommes liés à la Croix-Rouge par une convention de partenariat qui nous permet d'accueillir en notre sein, quand une crise dépasse un certain seuil d'ampleur, un certain nombre de bénévoles notamment pour assurer la réponse téléphonique. En trois-huit, il est nécessaire de disposer d'une trentaine de personnes par *shift*, soit environ une centaine de personnes par jour. Si certains d'entre eux reviennent d'une journée sur l'autre, le dispositif nécessite néanmoins un très grand nombre de moyens et de ressources. Je tiens également à saluer le dévouement des personnels, dont certains n'ont aucune obligation à venir servir ainsi le jour et la nuit.

Ce dispositif a permis à tous les Français qui le souhaitaient, de passage ou résidents en Israël, de rentrer en contact avec le centre à Paris ou avec notre réseau diplomatique et consulaire sur place, à commencer par nos deux consulats généraux de Tel-Aviv et de Jérusalem. Chacune de ces personnes a été ensuite recontactée individuellement pour savoir très précisément si elle souhaitait bénéficier des vols mis en place ou si au contraire elle estimait pouvoir ou souhaiter rester sur place en Israël. Au total, la cellule a traité 5 000 appels et 4 000 courriels. Entre le 12 et le 18 octobre, nous avons organisé quinze vols spéciaux à destination de Tel-Aviv, qui ont permis de ramener en France 3 500 Français et ayants-droit basés en Israël.

Nous avons déployé deux agents du CDCS au sein de notre consulat général pour aider à l'accueil dans les aéroports. De la même manière, pour la première fois, nous avons mobilisé avec une telle ampleur la *task-force* sanitaire internationale, c'est-à-dire le vivier constitué à partir nos personnels médicaux et paramédicaux dans nos hôpitaux, qui sont déployables à l'étranger en période de crise. Nous n'avons d'ailleurs arrêté les vols spéciaux que lorsque nous avons estimé que nos ressortissants qui souhaitaient rentrer plus tard pouvaient utiliser les lignes commerciales classiques, lesquelles continuent à fonctionner, notamment entre Paris et Tel-Aviv.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Les vols commerciaux étaient-ils interrompus ?

M. Philippe Lalliot. Tous ne l'étaient pas mais il n'y avait plus suffisamment de vols commerciaux pour répondre à la demande.

Je veux saluer devant vous l'ensemble de nos collègues qui se mobilisent pour organiser le dispositif d'accueil aux aéroports, qu'il s'agisse de la préfecture déléguée à la sécurité et la sûreté des plates-formes aéroportuaires, de la Croix-Rouge, du service d'aide médicale urgente (SAMU) ou de l'association France Horizon, qui assure des soutiens médico-psychologiques sur le moment, mais aussi parfois sur le long terme. Cette même association organise avec nous des hébergements d'urgence pour ceux qui arrivent à Paris.

Ensuite, s'agissant de Gaza, nous déplorons la mort de deux enfants, dont vous avez certainement entendu parler. Notre assistance consulaire a consisté dans un premier temps à essayer de recenser nos ressortissants, leurs ayants-droit, nos employés et leurs familles. Nous avons isolé les cinquante-quatre ressortissants dotés de la nationalité française, puis nous sommes arrivés au chiffre de deux-cent soixante-sept, en ajoutant leurs ayants-droit mais aussi les employés de l'Institut français et leurs familles.

Il a fallu les rassembler au plus près du point de sortie de Rafah et donc les faire se déplacer du Nord de la bande de Gaza vers le Sud. Notre consulat général à Jérusalem a réalisé un travail absolument remarquable de contact au quotidien, quand les communications le permettaient, avec chacune de ces familles, jusqu'au moment où le passage a été possible. Il s'est effectué en plusieurs temps et ces familles ont été transportées par bus au Caire où elles ont été hébergées à l'hôtel. Elles ont été ensuite rapatriées en soixante-deux heures. Au total, cent dix-sept ressortissants français ou agents de droit local ont ainsi pu sortir de Gaza. Aujourd'hui, quarante-neuf Français et vingt-trois membres de leur famille, sept de nos agents de droit local et trente-trois membres de leurs familles sont en France ; ils sont arrivés en deux groupes successifs, les 5 et 10 novembre. Le dispositif était identique à celui mis en place pour nos ressortissants en Israël.

S'agissant de l'aide humanitaire, le contexte a été décrit dans des termes très justes, très préoccupants et très émouvants par le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), M. Philippe Lazzarini, lors de l'ouverture de la conférence internationale humanitaire du 9 novembre. Celui-ci nous a dit à quel point la situation sur place était dramatique, a souligné le manque de fuel, d'eau et de produits alimentaires de base. Il nous a indiqué que les hôpitaux étaient débordés, au point que la plupart d'entre eux ne fonctionnent plus aujourd'hui. Il a mentionné la surpopulation dans les abris et les quartiers rasés. Cela donne une idée de l'ampleur des besoins aujourd'hui constatés et qui le seront certainement *a fortiori* plus encore dans les jours à venir.

Cette conférence, organisée en très peu de temps, a permis de procéder à un certain nombre d'annonces financières importantes. Au total, le montant de 1 milliard d'euros a été annoncé et doit être mis en regard des besoins identifiés par le bureau de coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, qui le chiffrait, à date, à 1,2 milliard de dollars. Le soutien humanitaire de la France aux populations palestiniennes est porté à 100 millions d'euros. L'aide à la Palestine ne date pas de cette crise : sur l'année 2023, avant la survenue de cette dernière, la France consacrait 82 millions d'euros aux Palestiniens à Gaza, en Cisjordanie et à Jérusalem, cette enveloppe se divisant pour moitié entre l'aide humanitaire et l'aide au développement.

L'aide humanitaire transite par deux consortiums présents respectivement en Cisjordanie et à Gaza et qui rassemblent la totalité des grandes ONG spécialisées dans l'urgence humanitaire. Après le 7 octobre, se sont ajoutés 20 millions d'euros annoncés en deux temps, les 16 et 21 octobre. En outre, 80 millions d'euros supplémentaires ont été annoncés par le président de la République, au moment de la conférence humanitaire du 9 novembre.

Ces 100 millions d'euros se décomposent de la manière suivante : 77 millions d'euros *via* les agences des Nations Unies, dont 54 millions d'euros pour l'UNRWA ; 7 millions d'euros *via* le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ; et 17 millions d'euros pour les ONG françaises internationales partenaires, c'est-à-dire celles qui sont d'ores et déjà présentes dans la bande de Gaza.

Les sommes adressées *via* l'UNRWA et le CICR concernent essentiellement les besoins de base, c'est-à-dire l'alimentation, l'eau, la nourriture, les abris, la santé, la protection, en particulier des femmes et des enfants. Celles qui sont orientées vers les ONG portent également sur les services mais aussi sur le pré-positionnement d'un certain nombre de stocks, notamment avec des kits d'hygiène et des tentes. En effet, la météo commence à devenir mauvaise et ces tentes seront fort nécessaires dans les jours et les semaines à venir.

La deuxième grande action menée par le centre de crise est liée à l'envoi de fret humanitaire sur place. À ce jour, nous avons envoyé plus d'une centaine de tonnes de fret. Cinquante-quatre tonnes ont été envoyées dans un premier temps par trois avions mobilisés par le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) des armées françaises. Il s'agissait, essentiellement, d'équipements médicaux, de médicaments, de suppléments nutritionnels, de générateurs et de lampes solaires. Un vol supplémentaire de trente-trois tonnes de dons de l'entreprise Nutriset s'y est ajouté. Il est passé par le pont aérien de l'Union européenne.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Ces envois ne sont naturellement pas suffisants par rapport à l'étendue des besoins mais où arrivent-ils ?

M. Philippe Lalliot. L'ensemble de cette aide est envoyé à El-Arich en Égypte, située à quarante-cinq minutes de voiture du point de passage de Rafah. El-Arich est à la fois une base aérienne militaire et un port. Les Égyptiens demandent que l'ensemble du fret humanitaire arrive par cette ville. Nous avons décidé de remettre notre aide humanitaire au Croissant-Rouge égyptien, qui la transmet ensuite au Croissant-Rouge palestinien. En effet, le Croissant-Rouge dispose d'accès et d'une possibilité de passage par Rafah qu'aucun autre pays n'a à l'heure actuelle. Le nombre de camions qui passent par Rafah varie d'un jour à l'autre, mais il est stabilisé à moins de cent camions par jour, environ, là où les agences onusiennes estiment qu'il en faudrait entre quatre-cents et cinq-cents. Vous constatez donc le

gap qui existe et qui doit être comblé pour répondre véritablement au défi humanitaire auquel nous faisons face.

En guise de conclusion, je souhaite évoquer ce que nous envisageons de faire pour la suite. Lors de la conférence humanitaire du 9 novembre, il était intéressant d'entendre de multiples initiatives émanant des nombreux pays présents, puisqu'une soixantaine de délégations étaient réunies à l'Élysée. Parmi elles, je peux citer le corridor maritime humanitaire chypriote, l'envoi sur zone de navires par les Pays-Bas et l'Italie, le renforcement du soutien de la Jordanie à son hôpital de Gaza – d'ailleurs avec le soutien français –, l'accueil de mineurs blessés par les Émirats arabes unis. Nous sentons donc cet élan, qu'il faudra poursuivre. À titre bilatéral, nous devons continuer, voire augmenter, l'aide que nous avons d'ores et déjà apportée. En outre, il faudra évidemment travailler avec l'ensemble de ces partenaires, à commencer par les partenaires européens.

Nous orientons nos efforts vers deux grands secteurs. Il s'agit en premier lieu de la poursuite des acheminements de fret humanitaire vers les différentes zones qui ont été identifiées. Elle peut s'effectuer de différentes manières : par voie aérienne, par voie maritime, à titre bilatéral ou en nous insérant dans des initiatives multilatérales, afin de répondre aux nombreux besoins qui se manifesteront au fur et à mesure que la crise évoluera. Ensuite, nous allons concentrer notre aide. Cette instruction nous a été donnée par le président de la République, afin que la France devienne nation-cadre, pour le secteur sanitaire en particulier.

L'action porte ici sur la fourniture de matériels, le financement d'un certain nombre d'hôpitaux, comme nous l'avons fait avec la Jordanie ou nous pourrions le faire avec l'Égypte. Il s'agit aussi de déployer des capacités médicales de différentes manières. Vous avez entendu parler, notamment, des porte-hélicoptères auxquels vous faisiez référence, monsieur le président ; mais nous regardons aussi comment nous pourrions agir pour soigner des blessés qui sont aujourd'hui hospitalisés à Gaza, dans les conditions difficiles que nous connaissons. Ces éléments ne sont pas exclusifs d'autres projets que nous pourrions soutenir mais tels sont ceux que je voulais vous transmettre aujourd'hui.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Je vous remercie. Il est très réconfortant de voir à quel point l'administration française se mobilise avec ses moyens et avec ses partenaires pour essayer d'apporter un minimum de réconfort, quelle que soit la forme de ce réconfort, à toutes ces personnes qui souffrent, qu'il s'agisse des ressortissants rapatriés ou de ces gens qui font face à la situation humanitaire que vous avez décrite.

À présent, les orateurs des groupes vont vous interroger.

Mme Béatrice Piron (RE). Le 7 octobre dernier, cinquante ans après la guerre du Kippour, le Hamas a déclenché une opération terroriste se traduisant par le lancement de plusieurs milliers de roquettes contre le territoire d'Israël, l'infiltration de dizaines de terroristes armés dans le Sud du pays, afin de provoquer des tueries de civils, ainsi que la prise d'otages civils et militaires emmenés à Gaza pour servir de monnaie d'échange. Au total, cette action a provoqué plus de mille deux-cents morts et deux mille quatre-cents blessés lors de ces attaques, soit un bilan inédit depuis la création de l'État d'Israël. Plus de deux-cents personnes sont également retenues en otages et la France déplore le décès de quarante de ses ressortissants ; ainsi que de huit disparus.

En réaction, Israël a déclaré l'état de guerre et a annoncé le bombardement ainsi que le blocus complet de l'enclave de Gaza. Le bilan de cette opération s'élève provisoirement à environ onze mille morts, principalement des civils, dont plus de quatre mille enfants selon les informations relayées par l'Agence France-Presse. Lors de leurs déplacements dans la région, le président de la République ainsi que la ministre de l'Europe et des affaires étrangères se sont entretenus avec les familles des otages et ont condamné avec la plus grande fermeté les attaques terroristes menées par le Hamas. Ce dimanche, le premier ministre israélien Benyamin Netanyahu a évoqué la possibilité d'un accord potentiel visant à libérer les otages sans pour autant détailler son plan d'action. Quel genre de mesures le gouvernement français a-t-il adoptées ou pourrait-il adopter pour faciliter la libération des otages détenus dans la bande de Gaza ? Parle-t-on uniquement des otages français ou de tous les otages ?

Dans ce contexte, le Qatar a joué également un rôle significatif dans les négociations de libération et dans la sécurisation du départ de la bande de Gaza des ressortissants étrangers et nationaux présents sur place. Peut-on parler d'une stratégie commune entre la France et le Qatar ou chaque pays négocie-t-il indépendamment ? Enfin, la conférence tenue pour l'aide humanitaire a évoqué près de 1 milliard d'euros d'aides, dont environ 100 millions d'euros venant de la France. Il semble que la France ait principalement envoyé de l'aide matérielle mais que celle-ci est actuellement freinée. Le nombre de camions serait environ de cent par jour, soit cinq par heure. Qui gère les passages par Rafah ? Pourquoi les arrivées d'aide humanitaire sont-elles freinées ?

M. Philippe Lalliot. Vous m'avez interrogé sur les otages ou Français disparus : malheureusement, d'autres pays déplorent également des otages et, de manière générale, nous restons toujours d'une très grande discrétion, en respectant la plus grande confidentialité sur ces questions. Néanmoins, je peux vous indiquer que les contacts dont nous disposons passent notamment par un certain nombre de nos grands partenaires, dont nous savons qu'ils bénéficient d'accès que nous n'avons pas. Vous en avez cité un certain nombre, comme le Qatar, l'Égypte, mais il y en a également quelques autres.

J'entrerais d'autant moins dans le détail que ces sujets ne relèvent pas de la compétence du centre de crise et de soutien. Nous nous en tenons à un cloisonnement très strict, chaque service étant chargé de sa compétence et de son « couloir ». En revanche, il revient au CDCS d'être auprès des familles, c'est-à-dire de nous assurer que les familles de nos ressortissants bénéficient de tout le soutien et de toute l'aide dont elles ont besoin. C'est la raison pour laquelle nous sommes associés aux rencontres qui ont eu lieu entre la ministre et les familles, le président et les familles, à la fois sur place mais aussi en visioconférence. Encore une fois, je ne vous en dirai pas plus, sinon pour réaffirmer l'extrême détermination de l'ensemble des services de l'État qui, à un titre ou à un autre, ont à connaître de ces sujets, malheureusement. Il ne s'agit pas d'une attitude ni d'une méthode propre à ce cas particulier ; il s'agit de la doctrine générale.

S'agissant de l'aide humanitaire, j'ai indiqué l'existence d'un *gap* important, pour le dire avec euphémisme, entre ce qui passe aujourd'hui et ce qui devrait passer si nous voulions répondre aux besoins constatés par les agences des Nations Unies ou les grandes ONG présentes sur place à Gaza. Dans ce domaine, nous dépendons de ceux qui gèrent le point de passage de Rafah, en l'occurrence les Égyptiens, mais également de ceux qui gèrent tous les points de passage de la bande de Gaza. En effet, il serait tout à fait envisageable que l'aide humanitaire entre par d'autres points que le seul point de Rafah ; mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Nous espérons que cela pourra être possible à l'avenir. Toutefois, rien ne justifie

selon nous de ralentir le rythme des livraisons que nous envisageons pour la population civile de Gaza. En effet, tôt ou tard, il faudra laisser passer ces convois et venir en aide à ces gens.

Mme Yaël Menache (RN). La situation de crise grave en Israël et dans les territoires palestiniens projette le CDCS au cœur de ses missions, dont celle de la protection des ressortissants français. Le contexte les rend particulièrement difficile à mettre en œuvre. Entre les méthodes condamnables du Hamas dès l'attaque du 7 octobre – ciblage de structures civiles et d'habitations, exécution de civils sans défense, enlèvements et prises d'otages, dont de nombreux ressortissants français – et les victimes innocentes consécutives au bombardement de la bande de Gaza, le CDCS doit agir dans des conditions inextricables.

Nous saluons les efforts consentis, notamment pour assurer l'envoi d'aide humanitaire. Ainsi, quatre-vingt-huit tonnes de matériel humanitaire ont déjà été envoyées au Croissant-Rouge égyptien (secours, médecine, éclairage et production d'énergie, tentes, nourriture et tablettes de décontamination pour l'eau). Sur ce point, nous souhaitons savoir pourquoi il n'a pas été possible de remettre cette aide directement, sans passer par le Croissant-Rouge égyptien.

Dans un but humanitaire, sans remettre en cause le droit d'Israël à se défendre, nous soutenons la position qui consiste à demander un cessez-le-feu. La position de la France dans ce conflit est délicate et nous comprenons qu'il est indispensable de maintenir des contacts significatifs avec le Qatar, principal bailleur de fonds du Hamas, afin d'obtenir la libération de nos ressortissants retenus en otage. À son niveau, le CDCS dispose-t-il de relations directes – et si oui, lesquelles – avec les protagonistes du conflit ?

Nous tenons aussi à exprimer notre trouble quant à la destination de l'aide européenne décidée par Mme von der Leyen. *Le Canard enchaîné*, dans son édition du 8 novembre indique que les familles de quelques mille cinq-cents terroristes du Hamas tués ou capturés seront dédommagées par l'Autorité palestinienne grâce, en partie, aux 300 millions d'euros d'aide annuelle que celle-ci reçoit de l'Union européenne. À ce sujet, quelles sont les relations que le CDCS entretient avec les actions diplomatiques ou humanitaires de l'Union européenne ?

M. Philippe Lalliot. Nous passons par le Croissant-Rouge égyptien pour des raisons d'efficacité, essentiellement. En effet, celui-ci dispose des meilleurs accès puisqu'il traite directement avec le Croissant-Rouge palestinien. Il s'agit pour nous, de la manière la plus rapide, de délivrer l'aide à ceux à qui elle est destinée.

Ensuite, le CDCS n'a pas de relation avec les parties au conflit. Comme vous le relevez à juste titre, le rôle du centre consiste à assurer la protection des Français et à participer à l'action humanitaire de la France mais en aucune manière à intervenir d'un côté ou de l'autre d'une crise ou d'un conflit. Nous laissons cela à d'autres.

Votre troisième question portait sur notre relation avec l'Union européenne. L'essentiel de notre relation est d'ordre logistique. Les premières livraisons de fret humanitaire ont été montées avec trois avions militaires français, qui ont transporté les cinquante-quatre premières tonnes dont je vous parlais. Deux autres avions sont programmés dans le cadre du pont aérien de l'Union européenne, pour les pays qui souhaitent livrer de l'aide humanitaire ou du fret humanitaire sur place. Ce système est désormais bien rodé.

Par ailleurs, nous avons un autre contact avec l'Union européenne : il intervient à Bruxelles, à travers des instances d'échanges, où les États membres, volontairement et discrétionnairement, peuvent partager des informations sur le nombre de leurs ressortissants qui sont passés par le passage de Rafah ou qui demeurent sur place. Ainsi, par ce biais, un pays peut éventuellement demander de l'aide à un autre pays pour ses ressortissants. Nous sommes tous branchés sur une plateforme informatique très utile pour nous permettre de nous y retrouver et éviter ainsi les redondances.

M. Arnaud Le Gall (LFI-NUPES). Je voudrais rendre hommage au CDCS, dont nous connaissons tous la très grande compétence. Au-delà de sa fonction purement humanitaire, il a incarné ici une forme d'unité de la nation en s'occupant indifféremment des citoyens français présents en Israël ou à Gaza. Vous avez également rappelé les besoins immenses en aide humanitaire et le travail que réalise sur place l'UNRWA. Les agents de l'Organisation des Nations Unies (ONU) voient trop souvent leur travail décrié en ce moment et je voudrais aussi rendre hommage aux cent-deux agents de l'ONU qui sont morts à Gaza parmi les civils palestiniens.

Vous avez également signalé que la France, lors de la conférence organisée à Paris récemment, a obtenu 1 milliard d'euros de promesses de dons, notre pays ayant lui-même donné 100 millions. Ce montant correspond à peu près aux besoins théoriques à ce stade, étant donné que les besoins ne feront que s'accroître, en raison du siège – illégal, je le rappelle – que subit toute une population. Vous avez évoqué le passage de cent camions par jour à l'heure actuelle, quand il en faudrait au minimum quatre-cents ou cinq-cents. Disposez-vous d'informations concernant la possible hausse du nombre de camions autorisés à accéder à la bande de Gaza dans un avenir proche ?

Par ailleurs, vous avez confirmé les informations, qui sont parfois remises en question ici, selon lesquelles les camions ne passent pas, notamment car certaines zones de passage sont elles-mêmes bombardées ou étaient la cible de bombardements potentiels.

Enfin, il est urgent qu'une solution politique soit trouvée car il n'est pas possible de vivre – ou plutôt survivre – éternellement d'aide humanitaire, cette situation durant par ailleurs depuis des décennies.

M. Philippe Lalliot. Je vous remercie pour votre hommage, que je transmettrai à mon équipe, qui y sera très sensible.

S'agissant de votre première remarque, vous parliez d'union nationale. Nous avons mis un point d'honneur à nous occuper de tous ceux de nos ressortissants qui le souhaitent. Mais nous avons également rapatrié certains de nos employés et salariés de l'Institut français de Gaza, qui sont Palestiniens et travaillent avec nous depuis longtemps. Eux et leurs ayants-droit sont arrivés en France et sont désormais en sécurité à Paris.

Ensuite, les personnels de l'UNRWA ont payé un très lourd tribut, avec cent-deux morts dans leurs rangs. Vous avez indiqué que cette agence était décriée mais la France est fière de la soutenir et d'avoir encore augmenté son soutien récemment. J'ai eu la chance de m'entretenir avec Philippe Lazzarini et j'ai été très impressionné par ses propos concernant les actions de l'UNRWA dans tous les camps, au-delà de la bande de Gaza.

Par ailleurs, je ne suis pas capable de répondre à votre question concernant le nombre de camions. Nous constatons l'écart entre ce qui se fait et ce qui devrait être fait et nous espérons tous qu'il sera comblé au plus vite. Comme je l'ai indiqué précédemment, nous ne passons que par Rafah pour le moment et il faudrait que tous les points de passage puissent être ouverts de façon à laisser passer l'aide humanitaire au plus vite.

Enfin, je suis d'accord avec vous : l'humanitaire n'est pas un substitut à une solution politique. C'est la raison pour laquelle je vous disais en introduction que l'approche française repose sur trois piliers – sécuritaire, humanitaire et politique – fonctionnant ensemble et non pas l'un au détriment de l'autre. Ce conflit ne pourra trouver une solution que si nous poursuivons nos objectifs dans ces trois dimensions.

M. Frédéric Petit (Dem). Je me joins aux louanges qui ont été adressées au CDCS, organisation assez récente et très innovante. Je souhaite vous interroger sur le rôle d'employeur de personnels étrangers par la France. Je suis ravi d'apprendre que nous avons pensé à évacuer et à protéger nos salariés locaux de l'Institut français. Je rappelle qu'il existe d'autres salariés locaux d'organisations françaises, comme des chercheurs de l'Agence française de développement (AFD). Ce sujet me tient à cœur et j'ai eu l'occasion de dire à un ministre que, souvent, nous n'étions pas le meilleur employeur local.

Vous avez évoqué un devoir moral mais je crois qu'il s'agit d'un devoir diplomatique et d'un devoir d'exemplarité. Le CDCS mène-t-il un travail de recensement des employés directs et indirects que nous envoyons aux quatre coins du monde porter notre drapeau ?

M. Philippe Lalliot. Le CDCS est effectivement une structure récente, puisque sa création remonte à 2008, mais elle est montée en puissance de manière très rapide : elle dispose désormais d'une centaine d'agents, contre trente il y a quinze ans. Il en va de même pour les crédits humanitaires qui lui sont attribués, lesquels s'établiront à 300 millions d'euros à la fin de l'année 2023. À l'heure où les crises s'allongent et se superposent, le centre a trouvé sa raison d'être, sa légitimité.

Ensuite, vous m'avez interrogé sur notre politique en tant qu'employeur vis-à-vis de nos agents de droit local (ADL), d'une part, et des salariés de nos opérateurs – comme l'AFD, mais il en existe également d'autres –, d'autre part. Nous disposons d'un recensement de ces personnels, qui n'est pas consolidé au CDCS, car cela ne relève pas de sa mission.

Pour ne rien vous cacher, ayant évacué la totalité – à une exception près – des ressortissants français qui le souhaitaient de la bande de Gaza, nous regardons maintenant ce qu'il en est d'autres personnes qui nous sollicitent. Cette question pose des problèmes redoutables, notamment dans les conditions de sortie vis-à-vis de ceux qui tiennent des points de passage mais également dans les modalités d'accueil sur le territoire français. Évidemment, un ressortissant français a tous les droits de vouloir rentrer chez lui. Dès lors qu'il s'agit de nationalités tierces, se posent d'autres questions, notamment liées aux titres de séjour et aux conditions d'hébergement. Nous sommes aujourd'hui très sollicités par des grandes ONG, notamment certaines organisations de la société civile ou par certaines agences des Nations Unies qui nous interrogent pour savoir si nous pourrions les aider à sortir leurs personnels de Gaza. Ce travail est en cours.

M. Alain David (SOC). Je vous remercie pour cet éclairage sur la situation des huit Français qui pourraient encore être détenus dans la bande de Gaza depuis leur enlèvement et sur les personnes récemment évacuées vers l'Égypte par le point de passage de Rafah, où ils ont été pris en charge par vos équipes. À ce propos, j'imagine que la suite de votre travail nécessitera la plus grande discrétion, qui est peu compatible avec les besoins des proches et des familles qui veulent à tout prix recevoir des informations afin de faire vivre l'espoir.

Avec les collègues de mon groupe Socialistes et apparentés, nous vous sommes très reconnaissants et nous saluons le travail de la diplomatie française, en général, et de votre service, en particulier. Je suppose que la situation actuelle est assez inédite et sans rapport avec les crises que vous avez connues précédemment. Pourriez-vous nous dire ce qui, selon vous, caractérise spécifiquement cette crise en Israël et dans les territoires palestiniens, au regard de vos missions d'assistance, d'aide humanitaire, de soutien aux familles ou aux proches des victimes ? Il a été question de quarante victimes identifiées mais on n'a pas parlé du rapatriement de certaines victimes, puisque je suppose qu'un certain nombre resteront en Israël. Un nombre important de victimes vont-elles être rapatriées ? Peut-on espérer un hommage national aux victimes de ce conflit, mais également l'établissement d'un jour de deuil national en hommage à ces victimes ? Telles sont mes interrogations et je n'attends pas nécessairement une réponse de votre part, dans la mesure où cette décision devrait se prendre au plus haut niveau politique. Simplement, les Français se demandent pourquoi il n'y a pas eu d'hommage national, ni de deuil national.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Je crains effectivement que monsieur le directeur ne puisse vous répondre à ce sujet. En revanche, il y a là matière pour une question au Gouvernement.

M. Philippe Lalliot. Je vais malgré tout vous donner un élément de réponse. Il me semble que le président de la République a indiqué que cet hommage serait organisé quand le bilan serait définitif. En effet, il est à craindre que le bilan des victimes soit finalement supérieur au chiffre de quarante, qui est actuellement déploré.

S'agissant du rapatriement de ces victimes, un grand nombre d'entre elles étaient installées depuis longtemps en Israël. Il en va de même pour les familles de nos disparus : sur les huit personnes disparues, sept d'entre elles sont en totalité installées en Israël. Notre consulat général à Tel-Aviv et notre ambassade accompagnent ces familles. Le CDCS est en contact avec une autre de ces familles, qui est installée dans le Sud de la France. Au-delà, cette question viendra en son temps et nous y serons naturellement attentifs.

Vous m'avez également interrogé sur les caractéristiques de cette crise. Je ne peux vous répondre de manière exhaustive mais je vois trois caractéristiques assez singulières. La première concerne l'intensité et la vitesse à laquelle la crise est montée en puissance : celle-ci est marquée par un pouvoir de conflagration très particulier, qui la rend aussi inquiétante. Deuxièmement, si toutes les crises sont complexes, celle-ci atteint un niveau de complexité majeur, compte tenu de son environnement régional et de la capacité de contagion à sa périphérie, qui est quand même très important. Enfin, la troisième caractéristique concerne la durée de cette crise dans laquelle, je le crains, nous sommes en train de nous installer. Il y a peu de chance que celle-ci soit réglée dans les quinze jours, voire dans les six mois à venir. De fait, elle existait depuis des décennies et nous avons peut-être eu tendance à en minorer l'importance. Aujourd'hui, elle revient de manière très brutale, très violente, mais aussi très traumatisante. Ces trois caractéristiques donnent une idée des difficultés auxquelles nous sommes confrontés.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Les orateurs des groupes se sont exprimés ; je cède à présent la parole aux parlementaires qui souhaitent intervenir à titre individuel.

Mme Ersilia Soudais (LFI-NUPES). Monsieur le directeur, vous avez mentionné les trois piliers de l'approche française vis-à-vis de la situation israélo-palestinienne : un pilier sécuritaire, un pilier humanitaire et un pilier politique. Il est vrai que pendant longtemps, une position d'équilibre a caractérisé la diplomatie française au Moyen-Orient. Mais depuis la présidence de Nicolas Sarkozy, le curseur s'est déplacé du côté israélien.

À la suite du drame du 7 octobre, Emmanuel Macron a mis en avant le soutien de la France à Israël et son droit à se défendre. Désormais, il est rattrapé par la réalité des massacres perpétrés par Israël à l'encontre des Gazaouis et par le poids de l'opinion publique. Il a exhorté Israël à ne pas tuer d'innocents et l'a appelé à un cessez-le-feu. Mais Benjamin Netanyahu et son ministre de la défense lui ont tapé sur les doigts, le contraignant à réitérer son soutien à Israël.

Monsieur le directeur, comment la voix de la France peut-elle être audible dans ces conditions ? Cela ne fragilise-t-il pas le pilier politique que vous évoquiez ?

M. Philippe Lalliot. Il me semble que cette question pourrait, elle aussi, faire l'objet d'une question au Gouvernement mais je ne veux pas me défausser. Je pense que c'est précisément en tenant les deux bouts de la chaîne, avec la complexité que cela implique, que nous sommes audibles, sans verser vers une partie, ni vers une autre. En évoquant ce principe, je sais combien il est facile de l'énoncer mais difficile de le mettre en œuvre.

Je conçois que cela soit compliqué à entendre mais, ainsi que le président de la République et la ministre de l'Europe et des affaires étrangères l'ont indiqué, il faut à la fois reconnaître le droit – et même l'obligation vis-à-vis de sa population – d'Israël à se défendre et, simultanément, œuvrer pour le respect du droit international humanitaire. Ensuite, quand nous rentrons dans les détails, nous sommes confrontés à des questions redoutables, qui tiennent à la protection des civils et des personnels humanitaires, ainsi qu'à l'accès qui doit être garanti à ces populations.

Mais le métier des diplomates consiste précisément à essayer de faire vivre ensemble les injonctions contradictoires – encore une fois en ne versant ni d'un côté, ni de l'autre, en évitant la caricature et de céder à la part d'émotion qui bien évidemment nous saisit lorsqu'on voit ce qui se passe. C'est ainsi que la France pourra non seulement faire entendre sa voix mais également être au petit nombre des nations qui pourront éclairer sur ce chemin et trouver cette solution que nous espérons tous depuis très longtemps déjà.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Je vous remercie pour cette réponse que je qualifierais d'équilibrée.

M. Michel Guiniot (RN). Madame la ministre des affaires étrangères évoquait aujourd'hui, lors des questions au Gouvernement, la tenue d'une conférence dans le but d'aboutir à une trêve, voire un cessez-le-feu durable, en contradiction avec le souhait précédemment évoqué d'un droit d'Israël à se défendre. Les ambassadeurs affirment que notre position en faveur d'Israël, au début de la crise, est incomprise au Moyen-Orient et qu'elle est en rupture avec notre position traditionnellement équilibrée entre Israël et la Palestine.

Le président de la République souhaite condamner les actes du terrorisme islamique en Israël sans froisser bien sûr la population musulmane en France, qu'elle soit française ou étrangère. De fait, son propos entraîne des réactions à l'international le conduisant à s'écarter de la ligne que l'on connaissait bien et à devoir s'excuser auprès de M. Herzog, le président israélien.

Monsieur le directeur, pendant que les annonces fusent et se contredisent quelle ligne le CDCS suit-il sur le terrain ?

M. Philippe Lalliot. La réponse à votre question est assez facile si nous regardons ce sujet d'une extrême complexité – que d'autres ont qualifié « d'Orient compliqué » – du strict point de vue du centre de crise. En effet, comme je vous le disais en introduction, je ne dirige pas un centre qui élabore la doctrine ou édicte des principes : je dirige une équipe très opérationnelle, dont les missions sont très précisément définies et qui s'attache à les remplir avec le maximum de rapidité et d'efficacité.

Les questions auxquelles le centre est chargé de répondre sont finalement assez simples. Comment agir pour mettre en sécurité le plus rapidement possible une communauté française menacée ? Comment faire pour apporter au plus près, au plus vite et au mieux une aide à une population dont les besoins humanitaires sont manifestes, dans tel ou tel secteur, dans telle ou telle « géographie », dans tel ou tel pays ?

Ensuite, je souhaite vous faire part de plusieurs remarques. Tout d'abord, vous faisiez allusion à une polémique naissante aujourd'hui, concernant une note rédigée par des ambassadeurs de France et qui aurait fuité dans la presse. En toute honnêteté, je n'ai pas lu cette note, puisque je n'en étais pas destinataire. Il me revient donc pas de la commenter, pas plus que l'article qui en a été tiré. Je laisse donc à ces ambassadeurs la responsabilité de leurs propos, sur le fond et sur la forme. Sur la méthode, il y a des sujets qui gagnent à ne pas être traités sur la place publique.

S'agissant de la ligne définie par nos autorités sur ce sujet en particulier, je vous réitère mes propos. Si nous voulons être efficaces et entendus, si nous voulons participer à la sortie de crise – parce qu'il faudra bien en sortir – et à la définition d'une solution « vivable », c'est-à-dire qui puisse satisfaire les légitimes attentes des deux parties, il faut précisément que nous tenions cette position équilibrée, *in medio stat virtus*. J'en mesure la difficulté car il s'agit de mon travail de tous les jours.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. En tant que centriste, je ne peux pas m'insurger contre ce type de propos.

M. Philippe Lalliot. Nous serions immédiatement disqualifiés si nous tenions des propos qui nous marqueraient d'un côté ou de l'autre. Encore une fois, je mesure la difficulté de cette position. Le président de la République a déjà défini sa conception de la politique étrangère, en parlant de la France comme une « puissance d'équilibre ».

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Je rappelle qu'une grande discussion est intervenue pour savoir s'il fallait parler de « puissance d'équilibre » ou de « puissance d'équilibres ».

M. Philippe Lalliot. On pourrait en effet estimer qu'il s'agit de la « puissance des équilibres ». Cette position me semble pertinente dans de nombreuses zones, de nombreuses régions actuellement en conflit. J'ai passé quatre ans à Dakar, en Afrique de l'Ouest, une région secouée de coups d'État et de troubles en tout genre : dans cette zone, par exemple, il est à la fois extrêmement difficile et extrêmement nécessaire, en mesurant bien la difficulté et les coups que l'on prend, d'être cette puissance d'équilibre(s).

M. Jean-Paul Lecoq (GDR-NUPES). Je souhaite à mon tour féliciter les équipes du CDCS, que j'ai eu l'occasion de visiter et que j'ai vu à l'œuvre lors de multiples crises. Cet outil constitue l'un des joyaux du Quai d'Orsay.

Ensuite, qui sont vos yeux à Gaza ? Lors des questions d'actualité au Gouvernement cet après-midi, il a été question de milliers de morts à Gaza. Qui est capable de dire la vérité ? La presse indique quant à elle qu'elle ne peut pas entrer dans Gaza.

Par ailleurs, je m'associe aux propos de mon collègue Le Gall sur les personnels de l'ONU. Des ressortissants français ou européens travaillant pour des ONG ont-ils subi le même sort dans le cadre de leur travail de soutien en faveur des populations ?

Enfin, j'ai hésité à intervenir parce que, depuis des semaines, je ne sais pas trouver les bons mots qui permettent à mon cœur de parler sans que je ne sois caricaturé, ni accusé de tous les crimes. En même temps, quand je vois le contexte, je me demande s'il est encore possible de croire à la solution à deux États. J'y ai cru mais, quand je vois la manière dont les événements se déroulent, je me demande s'il existe encore vraiment une solution politique.

M. Philippe Lalliot. Je transmettrai vos mots à mes équipes, qui se dévouent sans compter, pour ne rien vous cacher. Il est rassurant d'être entouré de tels personnels et en particulier de travailler avec de jeunes agents, de 25 à 30 ans, qui témoignent d'un tel attachement à l'intérêt général et à l'intérêt collectif de grandes causes comme celle-là.

Ensuite, vous m'avez demandé qui étaient nos yeux sur place. Il s'agit là d'une excellente question. Tous les jours, nous nous interrogeons sur la fiabilité des informations que nous recevons et que nous croisons. Elles remontent, notamment, des agences des Nations Unies encore sur place. Philippe Lazzarini dispose d'équipes sur le terrain et il est déjà rentré à Gaza à deux reprises. À ce titre, je vous invite à réécouter son intervention en ouverture de la conférence du 9 novembre. Elle n'a duré que quelques minutes mais il a bien résumé la situation, dans des mots très simples.

Les informations nous parviennent également d'ONG comme Médecins sans frontières, Médecins du monde et Acted, première agence de solidarité internationale, mais aussi du réseau diplomatique et consulaire, qui a conservé des contacts sur place. Tous les Français qui souhaitaient être rapatriés l'ont été. Au-delà, nous disposons d'un réseau de Palestiniens proches de la France, avec lequel nous continuons d'entretenir des relations de confiance. En résumé, je pense que nous avons une vision assez juste de la situation sur place, même si je ne prétends pas avoir une vision complète.

Ensuite, faut-il encore croire à la solution à deux États ? Même si elle est extraordinairement difficile et si les événements récents ne la facilitent pas, je ne connais pas d'autre solution qui soit de nature à assurer la sécurité dans la durée en Israël et en Palestine. Nous sommes nombreux à essayer d'imaginer une autre solution mais personne n'y est encore parvenu. Pour apporter une note d'espoir, nous avons connu, dans l'histoire et dans d'autres

pays du monde, des États qui se détestaient jusqu'au point de s'être entre-déchirés jusqu'aux tréfonds d'eux-mêmes et qui ont finalement trouvé le ressort pour passer par-delà leurs différences et bâtir des relations qui sont aujourd'hui parmi les plus solides et les plus fécondes. Vous voyez à quoi je fais référence. C'est ce que je souhaite à cette région du Levant.

M. le président Jean-Louis Bourlanges. Vos propos me touchent beaucoup, puisqu'ils sont semblables à ceux que j'avais utilisés pour conclure mon intervention à l'Assemblée nationale dans les jours qui ont suivi ces événements. J'avais ainsi évoqué le « logiciel européen », en indiquant que les solutions européennes sont caractérisées par un certain nombre d'éléments, lesquels consistent à dire qu'on ne peut défendre sa propre situation ni assurer sa prospérité et sa sérénité qu'à la condition de prendre en compte la stabilité, la sécurité et la sérénité du camp d'en face. De Frédéric II à Hitler, la France s'est battue très sévèrement avec l'Allemagne, sans aucun succès en termes de sécurité ; mais nous sommes finalement parvenus à tisser cette relation que vous avez évoquée sans la citer nommément. Il me semble que ces dernières années, le gouvernement israélien a manqué d'un tel logiciel, afin de prendre en compte l'idée que la stabilité et la sécurité d'Israël passe par la prise en compte des intérêts légitimes de la partie d'en face.

S'agissant des deux États, lors de mon intervention à l'Assemblée nationale, j'avais indiqué qu'il est à la fois trop tôt et trop tard pour parvenir à deux États. Les accords d'Oslo ont offert une possibilité mais nous l'avons laissée échapper. En revanche, il s'agit bien de la seule solution existante et des gestes devront être réalisés, demain, pour permettre d'y conduire. Si la colonisation en Cisjordanie était arrêtée, voire refluée, nous disposerions là d'un signe extrêmement fort. De même, si nous parvenions à obtenir la réorganisation d'une Organisation de libération de la Palestine (OLP) respectable, avec une autorité forte et si nous reconstituions l'unité de l'Autorité palestinienne, il existerait un interlocuteur. La communauté internationale, à commencer par l'Union européenne, produirait alors des efforts pour reconstruire quelque chose.

L'autre solution m'inquiète. Je sens bien que le gouvernement israélien actuel caresse l'idée de la solution par le vide, comme l'expulsion de deux millions de Gazaouis vers l'Égypte, qui n'en veut d'ailleurs pas. Les bombardements systématiques rendent cette zone invivable, quand s'organise par ailleurs, d'une façon extrêmement préoccupante, la précarité – pour ne pas dire la vulnérabilité – des populations en Cisjordanie, avec l'idée qu'elles seront très bien chez le roi Abdallah. Cette solution par le vide est à la fois inhumaine et chimérique.

Il reste donc l'idée de construire deux entités et de prendre le temps pour y parvenir. Pour ce faire, il importe, en premier lieu, de commencer à inverser les signes. Il est beaucoup question de trêve humanitaire et de cessez-le-feu. Cependant, depuis le 8 octobre, je ne vois pas quelle est l'attitude du premier ministre israélien et de son gouvernement. L'option militaire qu'ils ont choisie est inexistante. Clausewitz le formule bien lorsqu'il indique que la guerre est un mouvement ascensionnel vers les extrêmes, c'est-à-dire une escalade allant vers la guerre totale, qualifiée de « guerre absolue », sauf lorsqu'il existe des considérations politiques qui maintiennent ce qu'il appelle la « guerre réelle » à un niveau inférieur à la guerre absolue.

Dans la situation actuelle, on ne comprend pas l'objectif politique poursuivi par Israël. Je comprends la légitime défense : la violence insensée, mise en scène et terrifiante du 7 octobre ne pouvait pas entraîner une absence de réaction. Je pense que la question des otages est première et Dieu sait si Israël s'est historiquement beaucoup préoccupé des otages

et a consenti des marchés incroyables, comme celui consistant à échanger mille Palestiniens pour un Israélien. Figurait également l'idée de détruire intelligemment le Hamas. Après tout, après le drame de Munich en 1972, les Israéliens ont eu une réaction précise, en indiquant que tous ceux qui avaient participé au commando disparaîtraient. De fait, ils les ont tous tués. Mais il s'agissait là d'une réponse proportionnée et adaptée à l'horreur du moment.

Aujourd'hui, je ne vois pas sur quelle solution cette guerre débouchera. Benyamin Netanyahu considère que le cessez-le-feu est inacceptable mais la guerre qu'il a choisie ne me paraît pas avoir un objectif clairement identifié ou compatible avec ce que la communauté internationale défend lorsqu'elle préconise la solution des deux États. Il m'est difficile, comme à M. Lecoq, de m'exprimer. Je vois mal ce que l'on peut opposer à l'orientation du gouvernement israélien, qui me paraît très profondément mauvaise et qui est la seule sur la table à ce jour.

Je cite fréquemment l'exemple de ce qu'il s'est passé à Philippeville, en août 1955. Des commandos du Front de libération nationale (FLN) avaient massacré plus de cent-cinquante personnes dans des conditions atroces, comparables à celles qui ont eu lieu le 7 octobre dernier. Soulevés par une colère que l'on comprend très bien, les pieds noirs se sont regroupés et ont tué en rétorsion pendant plusieurs jours environ cinq mille personnes, il me semble. À partir de ce moment, la guerre d'Algérie a cessé d'être le combat de quelques militants FLN derrière Ben Bella pour devenir l'affaire de tout un peuple. Ce type d'enchaînement est terrifiant et doit être arrêté.

Je ressens personnellement le risque qu'une telle escalade représente et l'éloignement qu'elle comporte par rapport à la seule solution légitime, celle des deux États, permettant à la communauté palestinienne et à la communauté israélienne de vivre sereinement et en sécurité. Tel est le seul objectif que nous devons poursuivre car toute ascension du conflit constitue une menace. Au Liban, le chef du Hezbollah a prononcé un discours extrêmement habile à sa manière, il y a huit jours, montrant bien qu'il ne souhaitait pas trop s'engager, manifestement tenu en main par ses maîtres iraniens. Malgré tout, les incidents se multiplient en ce moment à la frontière. La situation n'est pas du tout stabilisée. Lorsque je discute avec vos collègues diplomates, ils me font part de leur préoccupation quant à son caractère volatil dans l'ensemble du monde musulman et du monde arabe. Il faut aller au-delà du cessez-le-feu, pour réenclencher un système. En mon nom personnel, je considère que le discours de la France devrait être plus net et plus clair en ce sens. Or l'image a été difficile à interpréter, entre le discours sur le cessez-le-feu et l'appel téléphonique au président Herzog.

Français et Européens, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour redonner légitimité et crédibilité à cette solution d'apaisement entre les communautés palestiniennes et israéliennes, de laquelle pourront peut-être un jour sortir les deux États. Je le dis avec prudence mais avec conviction. Mes chers collègues, même si nous ne partageons pas les mêmes orientations politiques, nous vivons tous ce drame avec une conscience aigüe de l'extrême gravité de la situation.

Monsieur le directeur, je vous remercie d'être venu nous donner un éclairage très précis sur l'organisation de ce centre et sur les efforts de la France. Nous sommes fiers que la France ait mis au point cet instrument administratif et nous sommes extrêmement reconnaissants à tous les fonctionnaires qui servent sous votre autorité et qui jouent un rôle très précieux pour assurer le service public dans des conditions particulièrement admirables.

En effet, comme vous l'avez indiqué, vous tenez un peu les deux bouts de la chaîne, entre la protection consulaire et l'action humanitaire.

M. Philippe Lalliot. Je vous remercie pour votre accueil et pour les hommages que vous avez rendus aux agents travaillant au CDCS.

La séance est levée à 19 h 30.

Membres présents ou excusés

Présents. - M. Xavier Batut, M. Jean-Louis Bourlanges, M. Alain David, Mme Julie Delpech, M. Philippe Guillemard, M. Michel Guiniot, Mme Amélia Lakrafi, M. Arnaud Le Gall, M. Jean-Paul Lecoq, Mme Yaël Menache, M. Frédéric Petit, Mme Béatrice Piron, Mme Ersilia Soudais, M. Lionel Vuibert

Excusés. - M. Pieyre-Alexandre Anglade, Mme Eléonore Caroit, M. Sébastien Chenu, M. Pierre Cordier, M. Olivier Faure, M. Meyer Habib, M. Hubert Julien-Lafferrière, Mme Brigitte Klinkert, Mme Marine Le Pen, M. Laurent Marcangeli, M. Nicolas Metzdorf, M. Bertrand Pancher, Mme Mathilde Panot, Mme Mereana Reid Arbelot, Mme Sabrina Sebaihi, Mme Laurence Vichnievsky, M. Éric Woerth, Mme Estelle Youssouffa